



REVUE DE LEGISLATION et de Jurisprudence.

ETUDES LEGALES EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE (1.)

Tout chemin, qui mène à la science, est rude et semé d'épines. Cet adage est vrai appliqué à toute espèce d'étude, mais particulièrement à celle du droit. *Nil magnum est, sine labore*, telle était la maxime de l'un des plus éminens avocats du barreau anglais. Ce grand homme s'était voué avec courage et énergie à un travail incessant, laissant dans sa personne un modèle à suivre pour ceux qui désirent entrer dans cette carrière pénible et laborieuse.

Pour devenir un avocat éminent, " l'aspirant doit s'isoler comme un hermite, et travailler comme une bête de somme " ; tel est le tableau fidèle des difficultés qu'a à surmonter celui qui ambitionne un rang distingué dans sa profession ; et les immenses travaux de ceux qui se sont distingués au barreau nous sont une preuve convaincante de la justesse de cette assertion. Une étude, en partie dirigée vers l'acquisition de connaissances difficiles et minutieuses, exigeant, pour se rendre maître du sujet, un exercice constant et vigoureux de l'intellect, doit nécessairement être une tâche ardue et laborieuse. Et pourtant, il est étrange, que tandis

1.) Letters on the present state of Legal Education in England and Ireland. By N. N. Joy, Esquire, 1847.